



Affaire suivie par :
M. Driss DAGHMOUS
Tél : 04 67 61 68 56

Mail : driss.daghmous@herault.gouv.fr

Montpellier, le 29 septembre 2022

Compte rendu
Commission de Suivi de Site Dépôt Pétrolier GDH à FRONTIGNAN
Salle Voltaire à FRONTIGNAN
JEUDI 11 MAI 2022

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administration			
Préfecture de l'Hérault	Emmanuelle DARMON	Sous-Préfète	Présente
	Marie MOLY	Directrice relations avec les collectivités locales	Présente
	Driss DAGHMOUS	Bureau de l'environnement	Présent
DREAL	Hervé LABELLE		Présent
ARS	Christine RICOUX		Présente
SDIS	Lieutenant PIGEYRE		Présent Présent
DREETS	M. BOLLIER		Absent
Collège collectivités			
Mairie de Frontignan	Michel ARROUY Olivier LAURENT Patricia MARTIN Alice SANDEVOIR Jean-Marc BAUDIN		Présent Présent Présente Présente Présent
Conseil Départemental	Sylvie PRADELLE		Présente
Conseil Régional	Jean-Marc BIAU Cyrille TAIONI	Conseil Régional	Présent Présente
Sam Sète Agglo Méditerranée	Yvon IZIQUEL Jean-Guy MAJOUREL Loïc LINARES		Présent Présent
Collège exploitant			
LEPAP Maurice Clavel	Farida CAMPAGNOL	Directrice	Présente
Association Les Mouettes	Suzanne ANGLADE Claude SANCHEZ		Excusée
Association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône	Céline LAURENS		Présente

Collège exploitant			
Société GDH	xxxx	Chef du dépôt	Présent
	xxxx	Responsable local HSSQE	Excusée
	xxxx	Responsable Ingénierie	Présent
Collège salarié			
Société GDH	xxxx	Société GDH	Présent

Ordre du jour :

1. Adoption du compte rendu de la CSS du 7 octobre 2021 et demande de rectification du CR de l'association des riverains Canal et Saint-Martin
2. Présentation de l'arrêté préfectoral modificatif de composition de la CSS
3. Projet d'arrêt définitif d'exploitation de deux canalisations d'hydrocarbures
4. Bilan de l'activité de la société GDH pour 2021
5. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
6. Gestion des effluents liquides – conditions de rejet et de surveillance
7. Compte-rendu des incidents et accidents
8. Présentation de l'action de l'inspection des installations classées en 2021
9. Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h40 sous la présidence de Mme Darmon, Sous-Préfète de l'Hérault.

1. **Adoption du compte rendu de la CSS du 7 octobre 2021 et demande de rectification du CR de l'association des riverains Canal et Saint-Martin**

Mme la Sous-préfète indique qu'une demande de rectification du dernier compte rendu a été faite, mais suite à des échanges préalables, la demande de modification n'est plus à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 7 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des participants.

2. **Présentation de l'arrêté préfectoral modificatif de composition de la CSS**

Le représentant du bureau de l'environnement indique que la modification a été actée par l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022. Elle porte sur le changement du représentant suppléant du collège riverain M. Jean-Luc Aversin est désigné en tant que nouveau membre suppléant en remplacement de M. Christian d'Angleterre.

3. **Projet d'arrêt définitif d'exploitation de deux canalisations d'hydrocarbures**

Le chef de l'UD de la DREAL indique que c'est un point abordé dans la présentation du bilan de l'activité de la société GDH.

***Bilan de l'activité de la société GDH pour 2021**

Le directeur du site GDH présente le bilan de l'année 2021. Il présente les coûts des actions réalisées pour la prévention des risques. Ces derniers sont à hauteur de 13 550 000 €. Les investissements sur bacs ont augmenté en 2021. Le niveau de dépenses pour la prévention des risques a été maintenu.

4. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)

Le directeur du site GDH indique que des changements d'organisation ont été réalisés : un nouveau directeur de site depuis octobre 2021, un changement du responsable HSSE en décembre 2021. Le personnel GDH a connu une perturbation dans le programme de formation dû à la crise COVID, les formations ont été reportées à début 2022. Les entreprises extérieures sont formées sur l'accueil sécurité, la qualification GIES et les exercices d'évacuation mensuels.

L'Etude de Dangers sera mise à jour en décembre 2022. La revue HAZOP sécurité des procédés a été réalisée en janvier 2022.

Les systèmes de sécurité aux postes de chargement des camions-citernes ont été mis à niveau. Concernant la cybersécurité, la ségrégation et la protection des réseaux informatiques sont finalisées, des procédures et plans de réponse en cas de cyberattaque ont été créés. La mise à niveau du système anti-intrusion et de vidéoprotection du site sont achevés.

Les modifications réglementaires « Lubrizol 2 » ont été prises en compte. Un dossier de porter à connaissance pour la réaffectation d'une cuve d'éthanol et l'extension d'un parking a été soumis.

Le POI a été mis à jour pour intégrer les prescriptions « Lubrizol 1 » et « Lubrizol 2 ».

Les exercices sont détaillés :

- Le 3 février 2021 : exercice PCC
- Le 22 mars 2021 : exercice agents de surveillance
- Le 30 avril 2021 : exercice cadre POI
- Le 24 septembre 2021 : exercice cadre POI
- Octobre 2021 : exercice POI annuel

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande si le document de l'Etude De Dangers est soumis à l'approbation des membres de la CSS.

Le directeur du site GDH indique que c'est une mise à jour réalisée tous les cinq ans, sous la responsabilité de l'exploitant et défini par un guide professionnel.

Le chef de l'UD de la DREAL précise que les Etudes De Dangers et leurs révisions sont soumises à l'instruction de la DREAL. Il n'y a pas procédure d'information du public à la suite de la modification.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande si l'Etude De Dangers peut modifier un PPRT.

Le chef de l'UID de la DREAL répond que ce n'est pas exclu mais relativement rare. Si cela devait être le cas, une information serait diffusée.

5. Gestion des effluents liquides – conditions de rejet et de surveillance

Le directeur du site GDH présente une carte du site et détaille les éléments principaux qui constituent ce dernier. Il indique que la gestion des effluents liquides est encadrée par un Arrêté Préfectoral du site. Tous les effluents liquides sont canalisés dans des réseaux de collecte étanches et entretenus. Les eaux industrielles, potentiellement polluées, sont dirigées vers un séparateur déshuileur, les eaux usées sont dirigées vers l'assainissement collectif. Toutes les eaux pluviales susceptibles d'être polluées et les eaux de purge des réservoirs sont dirigées vers le système de traitement. Un système de fermeture permet d'isoler les réseaux de l'extérieur si nécessaire. Des contrôles réguliers sont réalisés : surveillance visuelle, prélèvement et envoi en laboratoire d'analyses.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande la provenance et le volume des eaux usées.

Le directeur du site GDH indique qu'il s'agit d'eau provenant des sanitaires, vestiaires et douches. Il n'est pas dans la capacité de donner le volume.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône questionne sur la périodicité des contrôles.

Le directeur du site GDH répond que la vérification visuelle est quasiment permanente. Réglementairement, les contrôles sont prévus une fois par an.

M. le maire de Frontignan demande si des analyses de l'état de l'étang sont faites.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône indique que c'est un point abordé lors de la dernière CSS. Elle précise que des informations ont été abordées par le chef de l'UD de la DREAL. La prochaine étude de l'IFREMER devrait se tenir fin 2022 et en 2024.

Le chef de l'UD de la DREAL indique qu'il n'a pas la réponse et qu'il la notera au compte-rendu.

M. le maire de Frontignan demande que ce point soit à l'ordre du jour de la prochaine CSS.

Le chef de l'UD de la DREAL ajoute que les prescriptions imposent le contrôle de la qualité des rejets dans l'étang, mais pas la qualité de l'eau de l'étang en lui-même.

M. le maire de Frontignan fait part d'une volonté de connaître cette qualité des eaux. Il indique que les étangs de La Peyrade ont subi beaucoup de déchargements.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône est d'accord avec M. le Maire. Il y a une pollution historique. Les sédiments forment une couche qui permet à la pollution de disparaître. Cependant, le mode de nutrition des flamants roses implique que les sédiments soient remués. Elle est intéressée par la prochaine étude de l'IFREMER.

Le chef de l'UD de la DREAL rassure en indiquant que les résultats d'études sont communiqués aux services de la DREAL. Il indique qu'ils ont bien noté la demande.

6. Compte-rendu des incidents et accidents

Le directeur du site GDH poursuit sa présentation avec le compte rendu des incidents et accidents. En 2021, il y a eu trois accidents avec arrêt et deux accidents sans arrêt. Un incident s'est produit en juillet 2021, il concernait une grue mobile heurtant un chemin de câbles électriques lors de son déplacement sur le dépôt. Une procédure a été mise à jour. Un deuxième incident s'est produit en septembre 2021, il s'agissait de la perte d'intégrité du fond du bac 122 en eau : le réservoir a été vidangé, nettoyé et une inspection est en cours pour expertise. Un arrêté de mesure d'urgence a été émis pour la mise en sécurité du bac 122. Un plan d'action suite à la tierce expertise du programme d'inspection a été mis en œuvre. Le programme de surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines se poursuit.

Mme la sous-préfète demande le nombre de bacs à l'arrêt.

Le directeur du site GDH indique qu'il y en a huit.

Mme la sous-préfète demande si les bacs mis à l'arrêt ont été remis en état.

Le directeur du site GDH répond par la négative, il ajoute que le bac 120 est en fin de procédure de remise en état. Les éléments d'autorisation de remise en service vont être transmis au mois de juin.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande si les eaux de surface et souterraines sont contrôlées en interne. Elle demande également qu'un état de la qualité des eaux soit fait.

Le directeur du site GDH répond qu'ils font appel à un prestataire, qui réalise le prélèvement et la surveillance. Les rapports sont transmis à la DREAL.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône rappelle qu'elle avait demandé que l'inspection de l'intégrité des bacs soit réalisée.

Le chef de l'UD de la DREAL répond que des mesures ont été prises suite aux incidents de 2020. Le contrôle détaillé des bacs est lié à un plan de contrôle dont l'élaboration est en cours. Tous les bacs vont être mis à l'arrêt.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône se rappelle qu'une bactérie était responsable de la corrosion, elle demande plus d'informations.

Le directeur du site GDH indique que, pour notamment le bac 120, un revêtement de fond a été installé. Il indique que l'eau est régulièrement purgée, un traitement bactéricide préventif est effectué. Les procédures ont changé afin de ne plus avoir l'eau saumâtre.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône remercie pour les informations.

Le directeur du site GDH présente le projet d'arrêt définitif d'exploitation des deux canalisations d'hydrocarbures de 12 et 28 pouces (sea-lines). Il rappelle que l'Arrêté Préfectoral a été signé en décembre 2021. Les tronçons 1, 3 et 5 vont être remplis par un matériau inerte. Le tronçon 7 va être laissé en eau de mer après la dépose des équipements terminaux. Il indique des délais indicatifs : les travaux terrestres plage + canal du Rhône se tiendront d'octobre 2022 à février 2023, les travaux maritimes le long de la ligue seront d'octobre 2022 à avril 2023. Il rappelle que les travaux en mer sont interdits du 1^{er} mai au 30 septembre.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande des explications sur la gestion de l'émissaire.

Le responsable ingénierie du site GDH indique qu'ils se sont assurés qu'il n'y avait pas de coactivité particulière entre les deux canalisations. Le repérage des canalisations avant travaux sera suffisamment précis pour éviter d'heurter l'émissaire. Le risque se situe au démarrage.

M. le maire de Frontignan indique qu'il ne faut pas toucher l'émissaire et qu'il faudra surveiller lors du démantèlement les eaux de baignade.

Le représentant de Sète Agglomération indique que le chantier de l'émissaire est prévu entre 2023 et 2024, une réunion est prévue prochainement.

Le conseil départemental indique que les services de l'agglomération ont laissé une étude.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande des informations sur les moyens d'information en cas de pollution accidentelle.

M. le maire de Frontignan répond que les plages seront fermées et qu'il prendra en contact avec l'ARS.

La représentante de l'ARS note que l'exploitant a bien pris en compte l'interdiction de travaux en mer du 1^{er} mai au 30 septembre, elle explique c'est indispensable pour la qualité des eaux de baignade. Elle demande si une interdiction d'accès à la plage sera prise sur la zone de promenade.

Le directeur du site GDH indique qu'un arrêté préfectoral prévoit une fermeture d'accès à la plage pendant la durée des travaux.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande qu'une note d'information soit transmise à l'association et aux riverains en amont des travaux.

Le directeur du site GDH indique qu'ils travaillent en étroite collaboration avec les services de la mairie.

M. le maire de Frontignan ajoute que la communication doit être institutionnelle. Il demande si des tests sur les eaux de baignade sont faits.

La représentante de l'ARS répond qu'ils commencent les pré-contrôles au mois de juin.

M. le maire de Frontignan précise que les incidents viennent souvent de l'émissaire. Il demande qu'une attention particulière soit faite pour ne pas créer une pollution de l'eau.

Le directeur du site GDH indique qu'ils démarreront les travaux dès que possible. Les travaux maritimes et terrestres vont être réalisés en parallèle.

Mme la Sous-préfète demande si l'exploitant a présenté le créneau maximum ou la durée des travaux.

Le directeur du site GDH répond qu'il s'agit du créneau maximum. A l'heure de la CSS, ils n'ont pas de confirmation du planning des travaux. Il indique que la fenêtre autorisée pour les travaux ne laisse pas énormément de marge de manœuvre.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône fait part d'une inquiétude concernant la corrosion, et des futurs impacts après le démantèlement.

Le directeur du site GDH répond que les eaux contenues dans la canalisation sont des eaux de nettoyage, qui ont été vérifiées par les services de l'Etat. Dans l'étude d'impact, il est montré que laisser le tronçon 7 en l'état est acceptable. Aucun impact sur le milieu n'est attendu.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône indique qu'avec la mer, il y a des tempêtes, et il est possible que ces canalisations se désensablent.

Le directeur du site GDH indique que depuis la pose du premier sealine dans les années 50, il n'y a pas eu de modification de l'ensablement dans la partie terminale la plus éloignée de la plage.

Le responsable ingénierie du site GDH ajoute que l'analyse de l'historique des inspections de la partie apparente des canalisations confirme cette stabilité de l'ensablement dans la partie terminale.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône ajoute que le risque ne peut pas être prévu, elle demande si un suivi dans le temps est prévu.

Le directeur du site GDH rassure en expliquant que l'arrêté préfectoral prévoit, après les travaux, une obligation de réaliser des contrôles réguliers.

M. le maire de Frontignan indique que leurs sollicitations ont été entendues par l'industriel et l'Etat.

Le représentant du conseil départemental ajoute qu'il a été estimé que la partie 7 ait été enterrée si profonde qu'elle ne bougerait pas dans le temps. La partie 6, semi-enterrée, sera démantelée.

M. le maire de Frontignan ajoute qu'il y a eu un débat sur la partie terrestre. Il est satisfait des compromis trouvés et des efforts faits par l'industriel.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande à connaître les motivations qui ont permis de ne pas déposer les parties de canalisations qui passent près de l'étang.

Le directeur du site GDH indique que cette canalisation sera divisée en différents tronçons, ceux sur le domaine public seront remplis d'un matériau inerte. Une modification des termes de l'arrêté préfectoral est prévue. Il ajoute qu'il n'est pas souhaitable de les enlever car cela pourrait perturber les sols aux alentours.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande quand seront effectués ces travaux.

Le directeur du site GDH indique que cela fait partie du même projet.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône remercie.

7. Présentation de l'action de l'inspection des installations classées en 2021

Le chef de l'UD de la DREAL indique que la précédente inspectrice a quitté les services. Il réalise un rappel de la situation administrative du site GDH. En 2021, un porter à connaissance a été pris concernant le changement de toit bac 123 : remplacement du toit flottant par un toit fixe géodésique avec écran flottant. Dans le cadre de la remédiation deux porters à connaissance ont été pris.

Le représentant du Conseil Départemental demande si, dans le projet déposé, l'apparence extérieure a été traitée.

Le directeur du site GDH répond que cela a été pris en compte, l'aluminium va devenir plus terne.

Le chef de l'UD de la DREAL ajoute que le choix du matériau était important et qu'il a été réfléchi dans le cadre de l'intégration paysagère.

Le chef de l'UD de la DREAL présente les incidents : un évènement est survenu en 2021, il s'agissait d'une fuite du pied d'eau du bac 122. Un arrêté de mesure d'urgence a été signé. Les mesures conservatoires immédiates prescrites sont l'arrêt d'exploitation du bac concerné jusqu'à l'identification des causes et mise en place des mesures correctives. Deux arrêtés de mesure d'urgence ont été pris suite à la demande de la mairie et concernant les incidents de 2020. L'exploitation des bacs concernés a été arrêtée jusqu'à l'identification des causes et la mise en place des mesures correctives adaptées.

Les eaux souterraines et superficielles depuis les incidents font l'objet d'une surveillance renforcée. Une inspection le 27 janvier 2022 a été réalisée permettant le contrôle du respect des prescriptions de l'Arrêté préfectoral complémentaire : pas de suites proposées.

Une inspection sur le thème POI a été menée le 11 juin 2021, le constat ne porte aucune non-conformité relevée sur les quatre points de contrôle.

Le chef de l'UD de la DREAL indique qu'il s'agit de sa dernière CSS, car il part à la retraite en juillet 2022.

M. le maire de Frontignan remercie le chef de l'UD de la DREAL.

M. le maire de Frontignan indique qu'il invite GDH à adhérer à ATMO Occitanie et trouve ça important qu'il en fasse partie.

Le directeur du site GDH propose de les rencontrer pour échanger.

L'adjoint au maire de la mairie de Frontignan est étonné de ne pas voir d'émissions dans le bilan.

Le directeur du site GDH acquiesce.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône indique que ces émissions sont obligatoirement déclarées. Elle demande des informations sur la rubrique production des déchets dangereux. Elle s'étonne des différences de montant et demande les résultats de 2021.

Le chef de l'UD de la DREAL indique qu'il est normal que les données ne soient pas encore publiées car il y a des délais de gestion à prendre en compte.

Le directeur du site GDH se demande si les montants différents sont dû à l'incident du bac 120 mais il n'a pas les éléments. Il propose qu'un suivi soit réalisé.

Le représentant du bureau de l'environnement indique qu'ils mettront ce point à l'ordre du jour.

Le chef de l'UD de la DREAL précise que lorsqu'il y a un écart important entre deux données, un contrôle est effectué et des explications de la part de l'exploitant sont demandées.

Le directeur du site GDH indique qu'après discussion, les boues de fond de bac ont impacté ces montants.

L'association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône demande si les produits sont revalorisés.

Le directeur du site GDH répond qu'ils sont analysés et revalorisés en fonction du niveau de pollution.

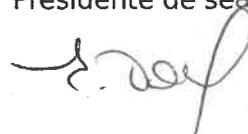
M. le maire de Frontignan se dit satisfait de la tenue de la CSS. Il remercie l'exploitant pour les investissements et la relation. Il reste vigilant sur le site.

8. Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 16h26

La Secrétaire Générale Adjointe
Présidente de séance



Emmanuelle DARMON

